

MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, à 19 h 00, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : le 04 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie-Laure, CHALEAT Céline, ALLEON Christiane, JOUFFROY Jessica, VASSY Céline

Mrs BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONNIER Yves, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FORT Romaric.

Absents excusés : M. FOURNIER Charlie a donné pouvoir à Mme ALLEON Christiane
M. DECORME Didier a donné pouvoir à Mme BRUNET Agnès

Absents : Mme OTTOGALLI Stéphanie, Mr GUILLERMIN Serge.

Mme ROUMEAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- **Décisions N°2021-19 à 21 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour les tènements immobiliers sis :

- 405 rue du Dauphiné, cadastré parcelles D 364 et D 1828 d'une superficie totale de 1 120 m²,
- 15 rue Epaone., cadastré parcelles D 74 et 79 d'une superficie totale de 147 m²,
- 85 Impasse des Campanules, cadastré parcelles ZH 190 et 192 d'une superficie totale de 1 334 m².

Ensuite à l'ordre du jour :

Délibération 44 / 2021 : Conclusion d'un bail à réhabilitation avec SOLIHA Drôme pour 4 logements à rénover Place du Magnolia

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de 4 logements situés Place du Magnolia. Il s'agit de trois T3 duplex d'une superficie d'environ 50 m² et d'un T1 d'environ 25m². Ces appartements mis en location avec de faibles montants de loyers sont vieillissants et nécessitent des travaux de rénovation.

L'Association SOLIHA Drôme a été sollicitée par la Commune afin d'étudier la faisabilité d'une opération de réhabilitation de ces logements.

SOLIHA propose :

- de réaliser les travaux nécessaires de remise aux normes et de remise à niveau thermique de cet ensemble immobilier (coût total des travaux estimé à 391 074 € TTC),
- De souscrire un bail à réhabilitation de 52 ans entre la commune et SOLIHA Drôme moyennant un loyer annuel symbolique d'un euro.

En signant ce bail, la Commune satisferait un objectif d'intérêt général permettant la réhabilitation de quatre logements qui seraient loués, gérés et suivis par des professionnels, et ce sans dépense pour la Commune.

A l'issue du bail d'une durée de 52 ans, elle récupérerait des logements en bon état d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la conclusion d'un bail à réhabilitation avec SOLIHA.

Délibération 45 / 2021 : Projet de rénovation thermique de l'école de St Martin : demande de subvention auprès de la Préfecture : DETR/DSIL

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénover l'école de St Martin des Rosiers. Suite aux derniers échanges avec le SDED, Monsieur le Maire propose de rajouter des travaux supplémentaires afin de renforcer l'isolation du bâtiment et de favoriser des économies d'énergie supplémentaires.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Montant prévisionnel des travaux :	
Menuiseries :	103 426,08 €
Volets roulants solaires à lames orientables :	6 253,92 €
Pompe à chaleur AIR/EAU :	42 319,00 €
Isolation des murs intérieurs :	45 615,00 €
TOTAL :	197 614,00 €
Imprévus (10% maxi des travaux) :	19 761,40 €
TOTAL (imprévus compris) :	217 375,40 €
Financier :	Aide prévue :
ETAT (DSIL Rénovation Thermique) (25 %)	54 343,85 €
DEPARTEMENT (17 %)	33 594,38 €
SDED	32 000,00 €
REGION (17%)	33 594,38 €
Fonds de concours ComCom	19 152,00 €
COMMUNE ALBON (20%)	44 690,79 €
TOTAL :	217 375,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou DSIL auprès de la Préfecture.

Cette délibération annule et remplace celle du 20 septembre 2021.

Délibération 46 / 2021 : Projet de rénovation thermique de l'école de St Martin : demande de subvention auprès du Département de la Drôme, de la Région et de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénover l'école de St Martin des Rosiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département et de la Région pour un montant estimatif du projet de 197 614 € HT (+10% d'imprévu).
- de solliciter également des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes.

Cette délibération annule et remplace celle du 20 septembre 2021.

Délibération 47 / 2021 : Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour les projets d'investissement 2021

Monsieur le Maire propose de solliciter l'obtention de fonds de concours pour les projets 2021 suivants :

Opération :	Montant des travaux (HT) :	Montant FDC sollicité :
Installation d'une climatisation réversible à la Mairie	15 366,49 €	4 609 €
Remplacement des portes sectionnelles des ST	11 971,60 €	3 591 €
Acquisition d'un camion benne pour les ST	24 843,71 €	7 453 €
Rénovation des vitraux de l'Eglise de St Martin des Rosiers	31 173,00 €	2 805 €
TOTAL :	83 354,80 €	18 458 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De demander l'obtention de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour les opérations d'investissement énumérées ci-dessus.

Délibération 48 / 2021 : Attribution de chèques cadeaux aux agents : modification des conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution de chèques cadeaux, en fin d'année, d'un montant de 60 € :
 - à chaque agent titulaire en poste au 1^{er} décembre de l'année écoulée,
 - à chaque agent non titulaire ayant exercé une activité dans la collectivité **d'au moins 2 mois** sur l'année en cours et en poste au 1^{er} décembre de l'année concernée.

Délibération 49 / 2021 : Signature d'une convention unique en Santé et Sécurité au Travail avec le Centre de Gestion de la Drôme

L'autorité territoriale informe les membres du conseil que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération 50 / 2021 : Financement Séjour "Classe Musicale de Découverte" de l'école de St Martin des Rosiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Ecole de St Martin des Rosiers souhaite organiser une classe de découverte, ayant pour thème « Classe Musicale de Découverte », durant l'année scolaire 2021/2022.

Le séjour de deux classes (CM1 et CM2) est fixé du 24 au 28 janvier 2022 inclus à CRUPIES, dans la Drôme, soit 5 jours (4 nuitées).

Le coût prévisionnel de ce séjour, y compris les frais de transport, s'élève à 11 440 €.

Après cet exposé et **après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'école de St Martin des Rosiers dans le cadre d'une classe découverte, en plus des 800 euros alloués dans le cadre des crédits « activités » 2022.

Délibération 51 / 2021 : Demande de subvention de la MFR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par la MFR d'ANNEYRON qui sollicite l'octroi d'une subvention pour l'accueil de 5 élèves albonnais scolarisés au sein de leur établissement.

Il propose de verser la somme 250 euros (soit 50 € par élève) à la MFR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser une subvention d'un montant 250 euros à la MFR d'ANNEYRON pour la scolarisation de 5 élèves albonnais.

Délibération 52 / 2021 : Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Chapitre 16 - Compte 1641 : + 4 387,49 €
- Opération 33 – Compte 2152 : - 4 387,49 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

- Chapitre 73 – Compte 73111 : - 4 387,49 €
- Chapitre 77 – Compte 7788 : + 4 387,49 €

Délibération 53 / 2021 : Congrès des Maires 2021 : mandat spécial et remboursement de frais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du Congrès des Maires à Paris chaque année par l'Association des Maires de France.

La participation à cette manifestation faisant partie des missions assignées aux Maires et leurs élus dans l'intérêt des affaires communales, le remboursement des frais afférents peut se faire sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais, au vu d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'octroi d'un mandat spécial pour Monsieur le Maire,
- DECIDE la prise en charge des frais de mission, pour se rendre au congrès, sur la base des frais réels, sur présentation de justificatifs.

Délibération n°54 / 2021 : Don de l'Association des Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux de rénovation de l'église de St Martin des Rosiers pour un montant 31 173 € HT. Il indique que l'Association de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme a souhaité soutenir ce projet et accorder à la Commune une aide financière.

La représentante de cette association a remis un chèque de 2 500 euros à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le don de l'Association de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme d'un montant de 2 500 euros.

Séance clôturée à 20h40.

Le Maire,



Philippe BECHERAS

